

Communiqué de presse

Le Ministre de l'écologie sélectionne le programme d'économies d'énergie FROIF porté par le Cemafrroid pour la formation des acteurs de la chaîne logistique du froid

La France, dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, a pris des engagements forts en matière d'économies d'énergie avec un objectif pour réduire ses émissions de CO2 : faire baisser de 17 % la consommation d'énergies de la France d'ici à 2030, et de 40 % celle d'énergies fossiles sur la même période. Pour y parvenir, François de Rugy, Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a sélectionné 18 nouveaux programmes d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) (voir par ailleurs), pour un montant d'investissement total près de 200 millions d'euros sur la période 2018-2020..*

Le programme FROIF porté par le Cemafrroid a été retenu

Parmi ces programmes, celui dont nous vous avons parlé dans [les Nouvelles Fraîches du mois de septembre](#), FROIF (Formation des Routiers Opérateurs d'Installation de Froid), porté par le Cemafrroid, a été retenu. Il consiste à la formation aux bonnes pratiques des acteurs de la chaîne logistique du froid ainsi qu'à la sensibilisation des conducteurs de transport frigorifique aux bonnes pratiques.

Le programme FROIF a pour objectif de réaliser des économies d'énergie dans la chaîne logistique du froid en intervenant au niveau des mêmes bénéficiaires : les compagnies de transport, les distributeurs et les logisticiens de par l'optimisation de leurs moyens, à savoir les conducteurs de véhicules de transport frigorifique.



Le programme FROIF : réaliser des économies d'énergie par la formation de près de 12000 conducteurs livreurs

Le transport frigorifique constitue un maillon essentiel dans la chaîne du froid. Cumulant les consommations du transport à celles du froid, il est l'un des plus énergivores. Toutefois, peu d'actions spécifiques à cette activité ont été entreprises dans le cadre des programmes de Certificats d'Economie d'Energie par les acteurs du secteur pour diminuer les consommations d'énergie.

Communiqué de presse

Des marges de progrès existent pourtant en particulier en matière de bonnes pratiques d'utilisation des engins frigorifiques. Une étude comparative réalisée par le Cemafruid en juillet 2018 sur un véhicule utilitaire frigorifique en livraison avec et sans arrêt du groupe frigorifique a, par exemple, montré une baisse de consommation du groupe de 32 % lorsque celui-ci est arrêté pendant les phases de déchargement comme le recommandent les bonnes pratiques.

L'objectif principal de ce programme d'économie d'énergie est de faire connaître les règles de bonnes pratiques à près de 12 000 conducteurs de transport frigorifique mais aussi leur donner les moyens et les arguments pour les faire accepter par leurs interlocuteurs et en particulier les chargeurs et les réceptionnaires. La formation à l'éco-conduite des véhicules et la diffusion des bonnes pratiques ont montré leur efficacité, ces mêmes actions sur l'engin frigorifique peuvent être aussi efficaces !

Pour plus d'informations sur le programme FROIF, consulter l'article des Nouvelles Fraiches, la newsletter du Cemafruid-Tecnea disponible à cette adresse : <http://www.cemafruid.fr/nouvelles-fraiches/articles/201809-froif-l-offre-de-formation-des-routiers-du-froid.htm>

Retour sur le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et l'appel à projet lancé par le Ministère de la transition Ecologique et Solidaire

Le dispositif des CEE

Le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés" (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Un objectif pluriannuel est défini et réparti entre les opérateurs en fonction de leurs volumes de ventes. En fin de période, ces obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de CEE équivalent à ces obligations.

Après deux périodes qui ont permis sa montée en puissance (501 TWh cumac sur les années 2006-2014), le dispositif des CEE vient d'achever sa troisième période d'obligation avec un objectif de 700 TWh cumac sur la période 2015-2017.

L'obligation imposée aux vendeurs d'énergie en quatrième période équivaut à 1600 TWhc d'actions classiques sur la période 2018-2020. 100 TWh cumac sont équivalents à la consommation énergétique résidentielle d'un million de Français pendant 15 ans.

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie>

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/16140-1_certif-economies-energie_4p_A5_DEF_Web.pdf

Les Programmes d'économie d'énergie

Communiqué de presse

Le Gouvernement s'est fixé un objectif ambitieux dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour réduire ses émissions de CO2 : faire baisser de 17 % la consommation d'énergies de la France d'ici à 2030, et de 40 % celle d'énergies fossiles sur la même période. Pour y parvenir, François de Rugy, Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, soutient 18 nouveaux programmes d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE).

A l'issue d'un appel à projets lancé en avril 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire a retenu 10 projets d'économies d'énergie le 20 novembre 2018, puis 18 nouveaux projets ce jour, pour un montant d'investissement total près de 200 millions d'euros sur la période 2018-2020.

Les programmes portent sur :

- L'éducation aux économies d'énergie à l'école : primaire, collège, lycée ;
- La formation des acteurs du secteur bancaire aux enjeux de la rénovation énergétiques ;
- La formation des petites et moyennes entreprises à la réduction de leur consommation d'énergie ;
- Le développement d'innovations techniques visant à améliorer les pratiques de rénovation énergétique et développer de nouveaux outils au service des professionnels ;
- La massification de la rénovation énergétique par diverses expérimentations sur le territoire réunissant des acteurs de tous les corps de métier ;
- La formation et l'accompagnement de la Sécurité sociale, dans sa démarche d'efficacité énergétique de ses bâtiments sur le territoire ;
- La formation des acteurs de la chaîne logistique du froid ainsi que l'optimisation de leurs pratiques ;
- Le développement du covoiturage et le développement des pôles d'intermodalité.

Les projets ont été reçus en deux vagues, au 15 juillet et au 1^{er} octobre 2018. Ils ont été sélectionnés en fonction de leur degré de maturité, de leur périmètre et de leur efficacité.

Ces projets sont déployés via le dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE).

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/communique-presse-francois-rugy-selectionne-18-nouveaux-programmes-deconomies-denergie-representant>

Communiqué de presse

Plus d'informations sur le groupe Cemafruid-Tecnea

Une vision, des missions et des valeurs claires

Le froid est la garantie de qualité et de sécurité pour l'alimentation, la santé et le bien-être des populations dans le respect de l'environnement. Alors que 40% des produits agricoles alimentaires sont perdus et que 50% des vaccins sont détériorés dans le monde, le défi de pouvoir nourrir et soigner 9 milliards d'hommes en 2050 tout en respectant l'environnement nécessite de maîtriser la chaîne du froid et la réfrigération.

Le Cemafruid est l'expert indépendant du froid. Nous apportons aux professionnels et industriels une expertise indépendante pour le choix, la gestion et le suivi de la chaîne du froid ou des systèmes de climatisation et de réfrigération. Le Cemafruid a pour mission de tester, vérifier, évaluer, qualifier et certifier les équipements et les solutions, de former les hommes et de garantir la conformité réglementaire. Nous contribuons à améliorer les performances économiques et environnementales des entreprises et réduire leurs risques. Les femmes et hommes du Cemafruid partagent leur savoir-faire, leur expérience et leur expertise avec les mêmes valeurs d'impartialité et d'indépendance, pour répondre aux besoins de nos clients avec réactivité et leur offrir des prestations de qualité dans un esprit d'équipe et d'entreprise

Cemafruid – TECNEA le succès d'une jeune pousse

Fort de 65 ans d'expérience dans le froid, le Cemafruid est issu d'activités d'essais et d'expertise développées par l'Etat depuis les années 50. Externalisé du Cemagref sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE) en 2000, le Cemafruid est devenu une entreprise indépendante à part entière en 2010. Le Cemafruid a multiplié son chiffre d'affaire par 5 en 10 ans et créé plus de 60 emplois. L'activité est devenue rentable depuis près de 12 ans et autofinance son développement.

Une PME qui investit et se développe à l'international

Ayant atteint une taille critique en France, Cemafruid Tecnea a vocation à devenir un acteur majeur en Europe et à se développer à l'international. L'entreprise a ainsi créé sa première filiale en Italie en 2013. Au-delà de l'Europe, Cemafruid Tecnea accompagne ses clients industriels français à l'export au sein de consortiums de PME par exemple en Inde dans le cadre de la coopération agricole Franco-Indienne.

Une expertise forte reconnue internationalement

L'expertise du Cemafruid est internationalement reconnue en particulier dans le domaine de la chaîne du froid. Les experts du Cemafruid occupent des postes clefs dans les organisations techniques et scientifiques françaises, européennes et internationales : Institut International du Froid (IIF), Association Française du Froid (AFF), Comité Transport des Nations Unies (UNECE-WP11), comités de normalisation européens (CEN) et français (AFNOR).

Des laboratoires et des équipes accrédités pour une reconnaissance internationale

Les laboratoires et équipes du groupe Cemafruid (Fresnes (94) et Cestas (33)) sont accrédités par le COFRAC selon la norme internationale NF EN ISO/CEI 17025 pour les essais et étalonnages, NF EN ISO/CEI 17065 pour

Communiqué de presse

les activités de Certifications et NF EN ISO/CEI 17020 pour les activités d'Inspection (Portées d'accréditation n° 1-0699, 1-1695, 2-1862, 2-1863, 3-1339, 3-1558, 5-0561 disponibles sur www.cofrac.fr). L'accréditation permet d'instaurer de la confiance dans les évaluations réalisées, car elle représente le dernier niveau de contrôle des activités d'évaluation de la conformité du point de vue de la compétence technique. A ce titre, l'accréditation implique un contrôle périodique par le COFRAC par le biais de ses audits. La filiale italienne Tecnea Italia est également accréditée par ACCREDIA, l'équivalent italien du COFRAC, pour la certification des entreprises d'installation et de maintenance de systèmes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur et la réalisation des examens pour l'obtention de la certification du personnel FGAS. Ces différentes accréditations entrent dans le cadre des objectifs de la politique qualité du groupe Cemafruid-Tecnea qui souhaite garantir à ses clients la qualité de ses prestations.

 ACCRÉDITATIONS N° 1-0699 N° 1-1695	 ACCRÉDITATIONS N° 2-1862 N° 2-1863	 ACCRÉDITATION N° 3-1558	 ACCRÉDITATION N° 5-0561	 ACCRÉDITATION N° 3-1339	 PRD N°206 B – PRS N°113 C Membro degli Accordi di Mutuo Riconoscimento EA, IAF e ILAC Signatory of EA, IAF and ILAC Mutual Recognition Agreements	
PORTÉES DISPONIBLES SUR WWW.COFRAC.FR						
NF EN ISO/CEI 17025	NF EN ISO/CEI 17025	NF EN ISO/CEI 17020	NF EN ISO/CEI 17065	NF EN ISO/CEI 17020	NF EN ISO/CEI 17065	NF EN ISO/CEI 17024
Groupes frigorifiques Meubles frigorifiques de vente Armoires frigorifiques de conservation Emballages isothermes Emballages réfrigérants Engins de transport sous température dirigée Enceintes thermostatique Enregistreurs de température Thermomètres Indicateurs et intégrateurs Temps/température	Enregistreurs de température Thermomètres Chaîne de mesure de température	Métrologie Légale – vérification périodique des thermomètres destinés à mesurer la température des denrées périssables	Organisme de certification de produits et de services pour ses activités dans le domaine du transport des denrées périssables (ATP) Organisme de certification de produits et de services pour la délivrance des attestations de capacité à manipuler les fluides frigorigènes	Requalifications périodiques limitées aux équipements frigorifiques sous pression (ESP)	Certification des entreprises d'installation de systèmes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur Certification des entreprises de maintenance ou réparation d'équipements fixes de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur	Délivrance des attestations d'aptitude à manipuler les fluides frigorigènes
MAI : avril 18						